

« Investissement de 3,66 milliards d'euros provenant des recettes tirées de l'échange de quotas d'émission de l'UE », 2 juillet 2025.

L'Union européenne renforce son engagement en faveur de la transition vers une économie neutre en carbone à travers la mobilisation d'un montant de 3,66 milliards d'euros provenant des recettes tirées de l'échange de quotas d'émission au sein du système d'échange de droits d'émission de l'UE (ETS). Ce financement, réparti sur les années 2026 à 2030, soutiendra des projets de premier plan dans les secteurs de l'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique et de l'innovation industrielle.

Les fonds seront alloués selon trois priorités stratégiques : d'abord, l'accélération du déploiement de capacités de production d'énergies propres dans les États membres situés à l'est de l'Union ; ensuite, l'appui aux petites et moyennes entreprises (PME) qui adoptent des technologies à faibles émissions ; enfin, le renforcement des chaînes d'approvisionnement européennes dans les nouveaux secteurs technologiques (batteries, hydrogène vert,...) afin de garantir une autonomie stratégique.

Concrètement, plus de 1 milliard d'euros seront dirigés vers des zones dépassant aujourd'hui la moyenne européenne de 40 % d'émissions industrielles de CO₂ par rapport à la valeur moyenne de l'UE, avec l'objectif d'une réduction de 45 % d'ici 2030. En outre, un mécanisme de soutien régional sera mis en place pour accompagner les régions les plus affectées par la fermeture progressive des centrales à combustibles fossiles, avec un accompagnement social et professionnel pour les travailleurs concernés.

La Commission souligne que cette initiative s'inscrit dans le cadre du paquet « Fit for 55 » et contribuera à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris portant sur la limitation du réchauffement global à 1,5 °C. Les États membres sont encouragés à présenter, d'ici à la fin de l'année, leurs projets éligibles afin de permettre un déploiement rapide des investissements.

De plus, un suivi rigoureux sera instauré afin d'évaluer régulièrement l'impact de ces investissements sur la réduction des émissions et sur la création d'emplois durables : un rapport intermédiaire sera publié dès 2028 afin de faire le point sur les progrès accomplis et d'ajuster, si nécessaire, la stratégie d'allocation afin d'optimiser les résultats européens en matière de climat et de compétitivité.

Source : Commission européenne – Communiqué de presse